

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE D'ANGERS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du Conseil d'Administration**

SÉANCE DU 10 FÉVRIER 2022

L'an DEUX MILLE VINGT-DEUX, LE DIX FÉVRIER,

à 18h, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'Angers, dûment convoqué le 3 février 2022, s'est tenu en visioconférence, sous la présidence de Madame Christelle LARDEUX-COIFFARD, Présidente déléguée, représentant Monsieur Christophe BÉCHU, Maire, Président, empêché.

Etaient présents : Christelle LARDEUX-COIFFARD, Alima TAHIRI, Claudette DAGUIN, Anne-Marie POTOT, Augustine YECKE, Sophie FOUCHER-MAILLARD, Nicole BERNARDIN, Angelo TOCCO.

Etaient excusés : Christophe BÉCHU, Richard YVON, Céline VÉRON, Benoit AKKAoui, Véronique CHAUVÉAU, William GALLEY, Marie-Claire LUCAS, Antoine MASSON.

Etait absent : Emmanuel LEFÉBURE.

OBJET : Action sociale – Jardin de Cocagne – Subvention pour la plateforme de tri – Année 2021

Madame la Présidente déléguée expose,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° DEL-2021-077 en date du 21 septembre 2021, le Conseil d'Administration a adopté une convention avec le Jardin de Cocagne Angevin qui prévoit le versement de 2 subventions.

La première concerne le dispositif d'aide alimentaire « Filets solidaires » et la seconde, le fonctionnement d'une plateforme de tri de fruits et légumes pour l'année 2021.

En complément de cette délibération et conformément à la convention, le CCAS accorde au Jardin de Cocagne Angevin une subvention de 5 000 € pour la plateforme de tri.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2021, au compte 6574 « Subventions aux associations ».

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration autorise, à l'unanimité, le versement de cette subvention.

Christelle LARDEUX-COIFFARD

Présidente déléguée
Accusé de réception en préfecture
049-264901138-20220210-DEL-2022-007-DE
Date de télétransmission : 15/02/2022
Date de réception préfecture : 15/02/2022

